

## CONTRAT DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE RUMILLY USSES ET RHÔNE 2019-2022

### ENTRE

Le « Territoire d'industrie » représenté par :

Ci-après, dénommées les « intercommunalités » :

- La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dont le siège se situe 3 place de la Manufacture à RUMILLY (Haute-Savoie) représentée par son Président, habilité aux présentes par la délibération du Conseil communautaire n° 2019\_DEL\_163 du 09/12/19,
- La Communauté de Communes Usse et Rhône, dont le siège se situe 24 place de l'Orme à SEYSSEL (Haute-Savoie) représentée par son Président, habilité aux présentes par la délibération du Conseil communautaire n° CC 181/2019 du 18/11/2019,

D'une part,

### ET

Ci-après, dénommés les « partenaires publics » ;

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Mme Annabel ANDRE-LAURENT, Vice-présidente déléguée aux Entreprises, à l'emploi, au développement économique, au commerce, à l'artisanat et aux professions libérales,
- L'État représenté par le Préfet de département,
- La Caisse des dépôts et consignations établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L.518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège 56, rue de Lille 75007 Paris, représenté par sa directrice territoriale Arc Alpin,
- Bpifrance SA représenté par son directeur régional, Yvan Demars, ci-après dénommée « Bpifrance »,
- Pôle emploi représenté par son directeur départemental,

D'autre part,

### AINSI QUE :

Ci-après, dénommés les « partenaires économiques et industriels »

- Les industriels, représentés par :
  - M. Patrick LLOBREGAT, Président-Directeur Général de TEFAL SAS
  - M. Francis RATEAU, Directeur de l'Usine FerroPem d'Anglefort
  - M. André FALCOMATA, Président du Comité d'Action Economique Rumilly-Alby Développement (CAE)

L'ensemble des intercommunalités, partenaires publics, partenaires économiques et industriels **sont dénommés ci-après les « signataires »**.

- Vu** la délibération n°AP-2019-03 / 06-3-2752 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 28 et 29 mars 2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération n° CP-2019-12/06.10.3595 de la Commission permanente du Conseil régional en date du 20 décembre 2019 déléguant l'approbation des contrats Territoires d'industrie ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 09/12/19 enregistrée sous le numéro 2019\_DEL\_163 autorisant le président à signer ;
- Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Usse et Rhône du 18/11/2019 enregistrée sous le numéro CC 181/2019 autorisant le président à signer ;
- Vu** l'arrêté portant délégation de signature de Monsieur le Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations en date du 28 novembre 2019 habilitant la directrice territoriale Arc Alpin à signer ;

**Il est convenu ce qui suit :**

Préambule

**L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.**

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- **Un principe de ciblage** visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- **Un principe de gestion décentralisée**, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une **approche « du bas vers le haut »** ;
- **Un principe de programmation évolutive pour permettre la production de nouvelles fiches actions** et répondre, au fur et à mesure, aux besoins qui pourraient émerger.

Le projet de Territoire d'industrie qui suit a été élaboré en concertation et en partenariat avec les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et des priorités, et définir les actions concrètes les soutenant.

## Enjeux du Territoire d'industrie :

Le territoire des deux Communauté de Communes a été identifié comme Territoire d'industrie au sein d'un territoire plus large dénommé « Oyonnax Pays de Gex » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018. Il a été défini comme Territoire d'Industrie Rumilly Usse et Rhône, délimité au périmètre des deux intercommunalités lors de l'Assemblée Générale des Territoires d'Industrie du 5 mars 2019.

### Les chiffres clés du territoire d'industrie

Population : 51 263 habitants (2016)

- Rumilly Terre de Savoie : 31 027 ; + 1,85% de croissance annuelle 2010-2017
- Usse et Rhône : 20 236 ; +1,5% de croissance annuelle 2010-2015

Emplois salariés : 11 364 emplois (2015)

- Rumilly Terre de Savoie : 8 503 emplois
- CCUR : 2 861 emplois

Nombre d'emplois industriels / part dans l'emploi salarié (2015)

- Rumilly Terre de Savoie : 2 746 emplois industriels / 32%
- CCUR : 374 emplois industriels / 13%

Chômage (juin 2018) : Taux de chômage : 5,5% sur le bassin d'emploi d'Annecy

- Rumilly Terre de Savoie : 992 demandeurs d'emploi
- CCUR : 710 demandeurs d'emploi

Nombre d'entreprises (en 2017) / dont industrielles :

- Rumilly Terre de Savoie : 1646 / 148
- CCUR : 983 / 86

Poids des emplois de la sphère productive en 2014 (en %) / évolution de l'emploi sphère productive entre 1975 et 2014 :

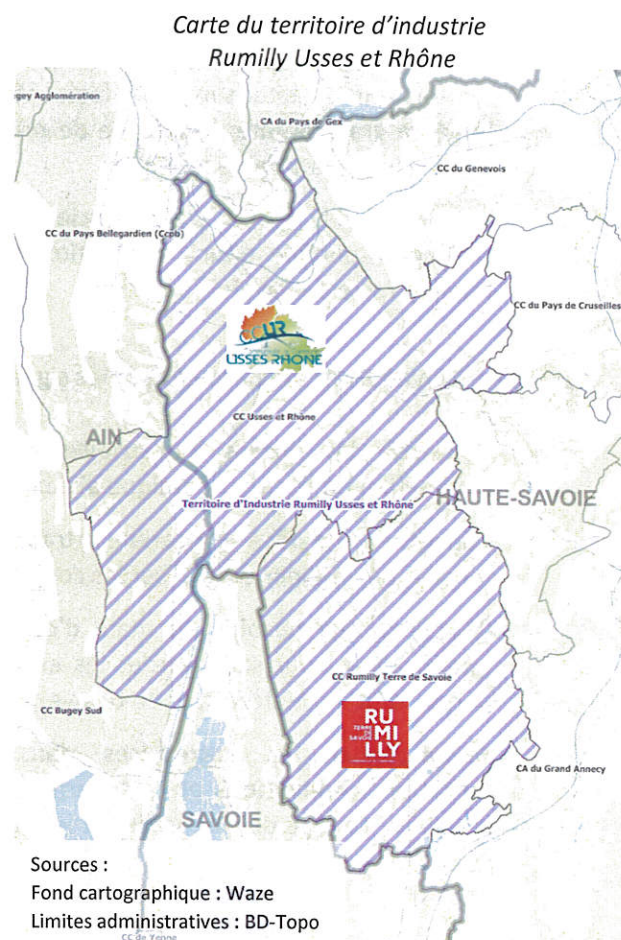
- Rumilly Terre de Savoie : 51,9% / + 1 178
- CCUR : 28,6% / - 1 222

Poids des emplois de la sphère présentielle en 2014 (en %) / évolution de l'emploi sphère présentielle entre 1975 et 2014 :

- Rumilly Terre de Savoie : 48,1% / + 2 964
- CCUR : 71,4% / + 1 324

Les signataires ont identifié les constats suivants :

- Un tissu économique industriel dynamique et doté de fleurons nationaux (Tefal SAS, Vulli, Nestlé, Thomas Leprince, Chabert, les Fermiers Savoyards, FerroPem, ...)
- Des difficultés importantes de recrutement et notamment pour les métiers de la maintenance industrielle



- Des ambitions en matière d'intégration de l'activité industrielle dans l'environnement (local et en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises)
- La filière agroalimentaire : dénominateur commun des deux Communautés de Communes
- Des économies d'échelle réalisables pour les entreprises grâce à la mutualisation
- Une activité industrielle à accompagner sur le thème de « l'usine du futur » et de la gestion des BIG DATA, et particulièrement sur l'anticipation des formations et des futurs enjeux de recrutement sur ces nouveaux métiers
- Un besoin de simplification prégnant
- Un territoire connaissant une forte attractivité résidentielle et par conséquent une pression foncière grandissante, synonyme de prix de l'immobilier élevés freins au recrutement, et à son corolaire en matière de mobilité
- Une offre faible en matière de foncier à vocation économique face à un besoin important (aucune surface disponible pour l'installation ou l'extension d'entreprises à vocation industrielle sur Rumilly Terre de Savoie)

Les enjeux suivants ont été partagés par les signataires :

- **Conforter les filières industrielles du territoire** par l'accompagnement des mutations et l'animation du tissu économique ainsi que par la promotion de l'innovation dans l'industrie
- **Constituer une offre territoriale attractive** en vue de créer les conditions favorables pour attirer, former, développer et fidéliser les compétences
- **Répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises et anticiper les futurs besoins en qualification** pour sauvegarder les emplois et concourir à conserver l'économie productive en permettant aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin
- **Accompagner les entreprises dans leur intégration environnementale et dans les mutations/innovations** afin de permettre la bonne cohabitation des usages et de concourir à améliorer l'image des industries et leur attractivité pour les salariés en termes de valeur sociétale et environnementale

### La Région Auvergne-Rhône-Alpes :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes mène une politique ambitieuse de développement de la compétitivité de son secteur industriel.

Comme énoncé dans le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016, Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française par son volume d'emplois industriels et l'une des premières en valeur ajoutée relative. Ce socle industriel abrite des filières d'excellence porteuses d'avenir qui disposent d'une bonne visibilité à l'international (biotechnologie, industrie pharmaceutique, micro et nanotechnologie, chimie, nutrition-alimentation-santé, biologie fondamentale, décolletage et plasturgie...).

Par ailleurs, les entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes peuvent s'appuyer sur un écosystème particulièrement favorable à l'innovation, vecteur essentiel de développement et de dynamisme de l'économie et de création d'emplois. Ainsi, la région accueille des centres de recherche majeurs au plan national, des pôles de compétitivité et clusters régionaux labellisés, de nombreuses structures d'accompagnement et de valorisation de la recherche (IRT, IHU, SATT) et d'un enseignement supérieur performant et reconnu qui reflète l'excellence scientifique de la région dans des domaines variés et complémentaires.

Avec 17,8% de l'emploi régional dédié à l'industrie, première région française en volume d'emplois, et parmi les premières régions européennes comparables, la Région porte l'ambition de renforcer sa position de leader national dans l'industrie et de rejoindre le peloton de tête des régions européennes en termes de puissance industrielle.

Pour ce faire, l'intervention de la Région repose sur 3 axes et 3 leviers d'action, mentionnés dans le SRDEII :

- **Axe 1** - Renforcer la compétitivité globale de l'entreprise et soutenir ses projets de développement, créateurs d'emplois : via des programmes massifs (subventions, financements et accompagnements conseil), ouverts au plus grand nombre, facilement mobilisables, mis en œuvre avec réactivité et permettant de générer un effet levier sur les prises de décision des dirigeants d'entreprises, en lien avec la nouvelle agence régionale.
- **Axe 2** - Faire d'Auvergne-Rhône-Alpes un champion européen grâce à ses domaines d'excellence : Industrie du futur et production industrielle ; Bâtiments et Travaux Publics ; Numérique ; Santé ; Agriculture, Agroalimentaire, Forêt ; Energie ; Mobilité, systèmes de transport intelligents ; Sport, montagne et tourisme. Les pôles de compétitivité et clusters régionaux labellisés sont au cœur de cette stratégie régionale formalisée par le SRDEII et le SRESRI, et sont des acteurs majeurs pour faire vivre et alimenter les 8 domaines d'excellence de la Région.
- **Axe 3** - Jouer collectif pour accélérer les projets d'investissements dans les équipements et infrastructures sur les territoires, via sa relation à l'intercommunalité, premier partenaire économique de la Région sur les territoires.

Par ailleurs, la Région souhaite :

- **Levier 1** - Redonner le goût de l'entreprise, en aidant les entreprises à recruter : Renforcer l'attractivité des métiers et des secteurs à travers l'orientation professionnelle ; Proposer aux entreprises une offre de formation adaptée ; Encourager les entreprises à développer les compétences de leurs salariés...
- **Levier 2** – Développer l'accès de nos entreprises à de nouveaux marchés,
- **Levier 3** – Accompagner la révolution numérique.

La Région, assurant le pilotage du dispositif "Territoire d'industrie", recherchera la meilleure articulation avec ses dispositifs de droit commun.

## Article 1 - Objet

Les signataires s'accordent sur des interventions coordonnées pour conforter efficacement et durablement les ambitions de reconquête industrielle et de développement du Territoire d'industrie Rumilly Usses et Rhône.

Le présent contrat et ses annexes a pour objet de décrire l'intention des parties de s'inscrire dans cette démarche et précise leurs engagements réciproques. Il définit les modalités de mise en œuvre de leurs interventions, le plan d'actions concerté pour la mise en œuvre du projet de territoire d'industrie, ainsi que les modalités de pilotage et de suivi de la démarche.

## Article 2 - Engagement général des parties

Les parties s'engagent collectivement pour la réussite du projet de territoire d'industrie :

- **La Région Auvergne-Rhône-Alpes**, chargée du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale, assure le déploiement de ses politiques régionales en matière de développement économique, de formation professionnelle initiale et continue, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du Territoire d'industrie, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier. Elle anime la démarche sur son périmètre régional et préside un comité de pilotage régional qui définit les orientations stratégiques régionales pour les territoires d'industrie, valide les demandes d'évolution des périmètres territoriaux et approuve les contrats de chaque Territoire d'industrie. La Région a désigné un conseiller régional chargé, conjointement avec un industriel, d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées.
- **L'État** s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie, à assurer la mise en œuvre territoriale des 17 engagements nationaux annoncés par le Premier ministre et des engagements complémentaires ultérieurs, à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, la mobilisation des services et des opérateurs de l'État sollicités sur les projets de territoires en cohérence avec les politiques de développement industriel nationale et territoriale.
- **Les intercommunalités** participent au pilotage et à l'animation de proximité de la démarche en lien avec le quadrinôme élu/industriels. Elles concourent à définir les enjeux du territoire, définissent leurs ambitions et priorités. Elles mobilisent les moyens nécessaires pour mener à bien les actions du présent contrat dont elles sont maîtres d'ouvrage :
  - **La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie** s'engage à financer les études des 4 actions dont elle est maître d'ouvrage à hauteur de 260 000 € (enveloppe prévisionnelle, hors subvention) :
    - A.1 : optimisation de l'offre de foncier à vocation économique
    - A.3 : Créer un lieu d'accueil, d'animation et d'innovation à vocation industrielle
    - I.2 : Ambition territoire 0 amiante/production locale d'énergie solaire
    - R.2 : Faciliter les déplacements durables des salariés
  - **La Communauté de Communes Usses et Rhône** s'engage à poursuivre les aménagements des Parcs d'Activités Économiques de la Semine et de Mabœz (total de 155 000 m<sup>2</sup> commercialisables), dans le cadre de la fiche A1. Elle n'a pas de fiche action engagée en tant que maître d'ouvrage, elle s'engage à soutenir les entreprises industrielles grâce sa contribution dans l'animation locale du dispositif.
- **Les industriels** s'engagent à participer à l'élaboration du diagnostic du Territoire d'industrie et la mise en œuvre des actions co-décidées ; à renforcer la coopération inter-entreprises. Ils désignent des représentants, volontaires et reconnus par leurs pairs par leur action sur le territoire, chargés conjointement avec un élu d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions

contractualisées. **Patrick LLOBREGAT, PDG de Tefal SAS et Francis RATEAU, Directeur d'usine, DRH de Ferropem** avec l'appui **Comité d'Action Economique « Rumilly - Alby développement »** représenté par son Président André FALCOMATA constitue le premier trinôme de référents industriels du territoire.

- « **Le Comité d'Action Economique « Rumilly – Alby développement »** s'engage à :
  - Assurer la maîtrise d'ouvrage et l'animation des actions suivantes par la mise à disposition à temps partiel de son équipe technique :
    - Création d'une conciergerie à destination des salariés
    - Création d'un service de santé inter-entreprise territorial
    - Création d'un pôle d'expertise Big data industriel et accompagnement des entreprises dans leur mutation
    - Réduire l'impact environnemental des entreprises industrielles et accompagnement des projets de type RSE (Responsabilité sociétale des entreprises)
    - Création d'un centre de formation local animé par les entreprises industrielles
    - Habitat participatif des entreprises
    - Création d'un Groupement d'Intérêt Economique
    - Animation et promotion de la filière agroalimentaire
  - Animer avec Patrick LLOBREGAT, PDG de Tefal SAS et Francis RATEAU, Directeur d'usine et DRH Ferropem, le groupe d'industriels référents du territoire
  - Mobiliser les partenaires publics et privés concernés par les actions citées ci-dessus dans la logique d'une co-construction des actions
- **Les opérateurs publics et autres partenaires signataires** s'engagent à instruire dans les meilleurs délais et selon les modalités propres à chacun d'eux les propositions de projets et d'actions qui seront soumises par les collectivités ; à étudier, en tant que de besoin, l'adaptation de leurs modes d'intervention, dans le respect des principes en vigueur, pour accompagner au mieux les actions identifiées dans le projet du Territoire d'industrie ; à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- En référence à la convention cadre passée avec l'Etat le 5 mars 2019, **la Caisse des dépôts et consignations** s'engage à accompagner le développement des territoires et des écosystèmes locaux industriels en intervenant en ingénierie, en investissement et financement et par l'intermédiaire de ses mandats. L'offre de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de ce dispositif est précisée en annexe 1.
- **Pôle Emploi Haute-Savoie** s'engage d'un point de vue général à aider toute réflexion pour la construction du projet en y apportant à la fois les éléments statistiques à sa disposition et son expérience opérationnelle. Dans le cadre des fiches actions prévues au projet Pôle-emploi Haute-Savoie s'engage à :
  - Apporter son aide pour construire les actions
  - Apporter son aide pour mettre en œuvre les actions, sur son domaine de compétences
  - Apporter son aide pour évaluer les actions
- En référence à la convention cadre passée avec l'Etat le 5 mars 2019, **Bpifrance** s'engage à :
  - Financer et accompagner les projets des entreprises industrielles des Territoires d'Industrie, en portant une attention particulière à leur accès aux solutions d'accompagnement, sous réserve de leur éligibilité,
  - Favoriser l'accès des entreprises des territoires d'Industrie aux Accélérateurs déployés par Bpifrance,

- Assurer un contact régulier avec les entreprises des territoires concernées pour présenter ses solutions : garantie ; renforcement de la trésorerie, financement, investissement, export, innovation, accompagnement,
- Mettre en œuvre le nouveau dispositif Volontariat territorial en entreprise (VTE), en identifiant notamment les entreprises susceptibles d'accueillir les jeunes recrues,
- Valoriser l'industrie sur l'intégralité du territoire en partenariat avec les écosystèmes locaux et les industriels.

L'Université Savoie Mont-Blanc, Business France et l'ensemble des partenaires pourront être mobilisés sur des actions en cours et à venir.

### **Article 3 - Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet**

Pour assurer le pilotage efficace du projet de territoire d'industrie, les signataires s'engagent à mettre en œuvre une organisation coordonnée s'appuyant sur :

- Un **quadrinôme** constitué d'une référente régionale et de trois acteurs industriels, chargé d'animer la démarche de contractualisation et de suivi des actions contractualisées ;
  - Acteurs industriels
    - Patrick Llobregat (président de Tefal SAS),
    - André Falcomata (président du CAE Rumilly Alby Développement),
    - Francis Rateau (Directeur d'usine, DRH FerroPem)
  - Référente régionale
    - Sylvia Roupioz
- Un **groupe projet** composé du quadrinôme élu/industriels et des représentants de chaque intercommunalité nommés « chefs de projet » (les Présidents, de chaque Communauté de Communes) ainsi que des vice-présidents des intercommunalités délégués au développement économique, chargé de l'élaboration du contrat ;
- Un **comité de pilotage local**, co-présidé par le quadrinôme élu/industriels, composé des représentants de chaque intercommunalité et des signataires du présent contrat en tant que de besoin, chargé du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet et du contrat ;

Ils s'accordent sur

- Des modes de collaboration entre les services des intercommunalités, les services des communes, les autres acteurs locaux mobilisés ;
- La fréquence des réunions de l'instance locale et l'établissement de leur ordre du jour ;
- Le suivi de la mise en œuvre des engagements et le lien avec le comité de pilotage régional ;
- Les moyens et étapes prévues pour la communication du projet et le suivi de la démarche par la population et les autres acteurs du territoire.

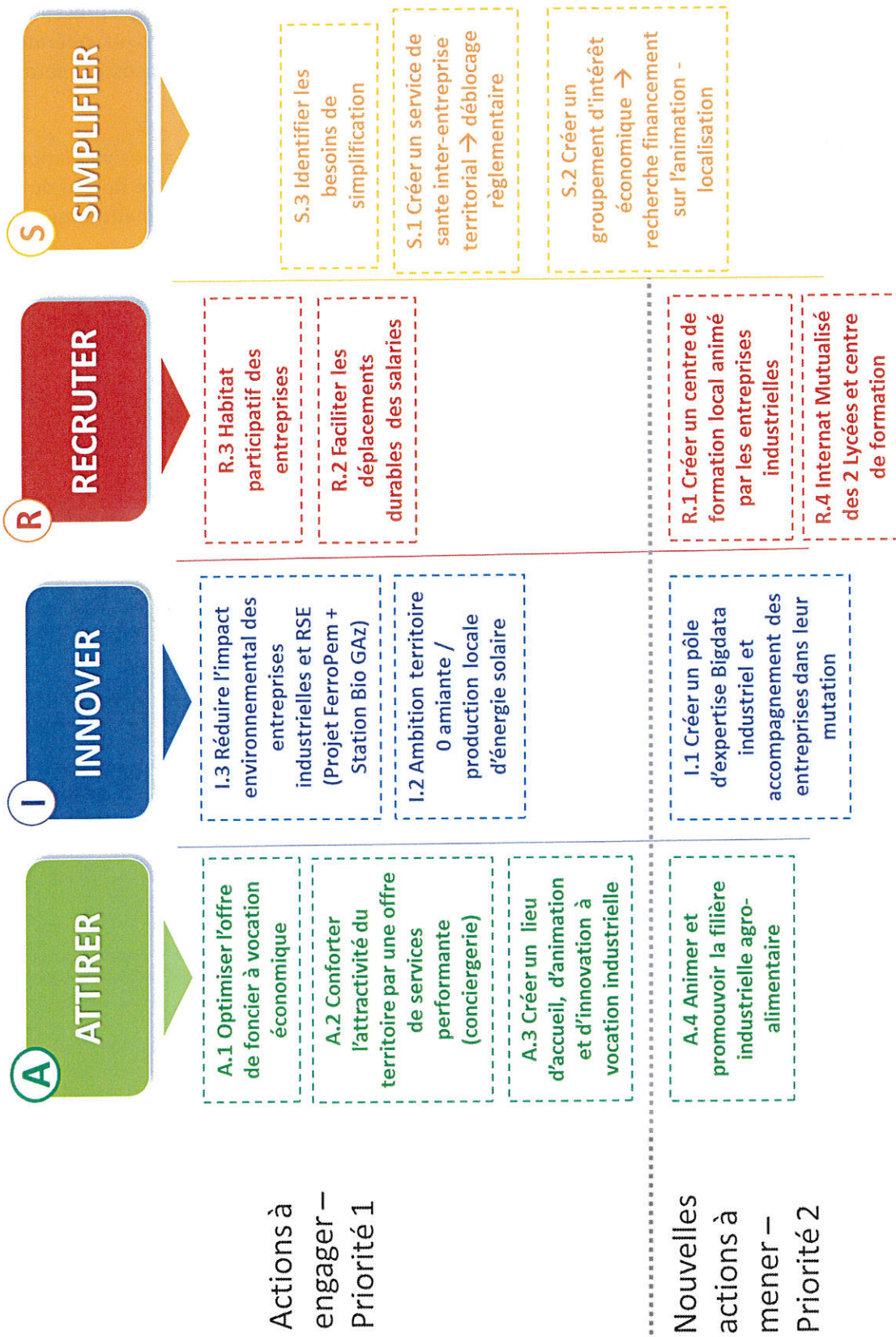
### **Article 4 - Plan d'actions**

Le plan d'actions est décliné autour des axes structurants pour le territoire d'industrie. **Chacune des actions fait l'objet d'une fiche annexée, dument approuvée par les signataires concernés.**



Elles feront l'objet d'une instruction par l'ensemble des opérateurs publics signataires du présent contrat. Chaque action devra faire l'objet d'une instruction propre à chaque partenaire et opérateur qui interviendra sous réserve de l'éligibilité à ses dispositifs, de l'accord de ses instances délibératives et des disponibilités d'enveloppe.

**De nouvelles fiches actions pourront être ajoutées pendant la durée du contrat après validation par le comité de pilotage local. Le comité de pilotage régional en sera informé. Le caractère itératif du contrat permettra de prendre en compte de nouvelles actions et/ou de préciser celles déjà mentionnées.**



**Article 5 - Durée, évolution et fonctionnement général du contrat**

Le présent contrat est établi pour une durée de 3 ans.

Hormis l'expression des enjeux et des ambitions, il est conçu sur la base d'actions concrètes qui en sont les éléments constitutifs essentiels. Il peut ainsi évoluer de manière itérative ou progressive permettant

d'initier la contractualisation par les actions les plus mûres puis de l'enrichir par amendements, avenants ou annexes avec de nouvelles actions pour qu'il couvre l'entièreté du Territoire d'industrie concerné et des priorités identifiées.

Toute évolution de l'économie générale du contrat sera soumise à approbation préalable des signataires et fera l'objet d'un avenant. De même une telle évolution ou l'évolution d'une action structurante ou qui a des conséquences sur d'autres actions pourra nécessiter une validation du comité de pilotage régional.

Autant que de besoin, les signataires se rapprocheront en vue de la contractualisation de nouvelles actions concernant une ou plusieurs intercommunalités.

Les signataires peuvent proposer l'ajout ou la modification d'une action. Après analyse de la proposition, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les signataires concernés par l'action s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action nouvelle ou modifiée, annexée au contrat.

La suppression d'une action peut aussi être proposée et validée dans les mêmes conditions.

La durée du contrat pourra être prorogée par accord des parties.

#### **Article 6. Confidentialité**

Il est rappelé que Bpifrance Financement est soumis au secret professionnel bancaire conformément aux dispositions de l'article L. 511-33 du code monétaire et financier et des textes subséquents.

En conséquence, les Parties s'engagent à observer la plus stricte confidentialité des informations, y compris les données à caractère personnel, dont elles auront connaissance au titre du présent contrat. Ces engagements perdurent, nonobstant la fin du contrat pour quelque cause que ce soit, tant que les informations ne sont pas tombées, sans fait ou faute d'une des Parties, dans le domaine public.

#### **Article 7. Protection des données à caractère personnel**

Les Parties sont tenues au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, auxquelles chacune d'entre elles a accès pour les besoins de l'exécution du présent contrat.

Les Parties s'engagent à assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel que chacune d'elles aura à traiter dans le cadre du présent contrat en mettant tout en œuvre pour empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Conformément à la réglementation européenne applicable et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés susvisées, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées doivent bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux informations les concernant.

#### **Article 8. Lutte contre la corruption, et lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes**

Les Parties reconnaissent l'importance que le groupe Bpifrance attache au respect de la réglementation et à l'éthique commerciale en général, de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des

capitaux et le financement du terrorisme, de la réglementation sur les sanctions commerciales et des réglementations anti-corruption, auxquelles le groupe Bpifrance est soumis.

Les Parties reconnaissent que le respect des réglementations et obligations ci-dessus constitue une condition substantielle pour la signature des présentes.

#### **Article 9. Résiliation du contrat**

Sans préjudice de son droit à l'obtention d'éventuels dommages et intérêts, en cas d'inobservation de l'une quelconque des clauses et conditions des présentes par l'une des Parties, le présent Contrat sera résilié si bon semble à la Partie qui l'invoque, de plein droit et sans formalité, trente (30) jours ouvrés après une mise en demeure adressée à la Partie défaillante par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet pendant ce délai.

#### **Article 10 - Suivi et évaluation**

La Région Auvergne-Rhône-Alpes fournira un outil de suivi des plans d'actions des Territoires d'Industrie en lien avec les partenaires concernés.

Cet outil permettra de contribuer au pilotage régional et national et au suivi de l'avancement du dispositif.

Les partenaires s'engagent à communiquer au Comité de pilotage régional toute information qui permettra de connaître les modalités de mise en œuvre du programme et les résultats obtenus.

Les partenaires nationaux fourniront une grille d'analyse et d'indicateurs qui contribueront à réaliser l'évaluation du plan d'action.

#### **Article 11 - Traitement des litiges**

À défaut d'accord amiable, le règlement des litiges se fera devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à RUMILLY, le 16 décembre 2019, en 10 exemplaires

Signatures :

<p>Pour la Région Auvergne Rhône-Alpes La Vice-présidente, Annabel ANDRE-LAURENT</p> 	<p>Pour l'Etat Le Préfet, Pierre LAMBERT</p> 
<p>Pour la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie Le Président, Pierre BLANC</p> 	<p>Pour la Communauté de Communes Usse et Rhône Le Président, Paul RANNARD</p> 
<p>Pour la Caisse des dépôts et consignations La Directrice territoriale Arc Alpin, Corinne STEINBRECHER</p> 	<p>Pour Pôle Emploi Le Directeur départemental, Michel DEBERNARDY</p> 
<p>Pour BPI France Le Directeur régional, Yvan DEMARS</p> 	<p>Pour les industriels Le Président Directeur Général de Tefal SAS, Patrick LLOBREGAT</p> 
<p>Pour les industriels Le Directeur d'usine, DRH de FerroPem, Francis RATEAU</p> 	<p>Pour le Comité d'Action Economique Rumilly Alby Développement Le Président, André FALCOMATA</p> 

**Annexes :**

- 1) Fiches actions du contrat de territoire d'industrie Rumilly Usse et Rhône**
- 2) Offre de la Caisse des dépôts et des consignations**
- 3) Offre de Bpifrance**

## Annexe 1 – fiches-actions du contrat de territoire d'industrie Rumilly Usse et Rhône

### ➤ **Axe ATTIRER**

- A.1. Optimiser l'offre de foncier à vocation économique
- A.2. Création d'une conciergerie à destination des salariés
- A.3. Création d'un lieu d'accueil, d'animation et d'innovation à vocation des industriels (tiers lieu)
- A.4. Animation et promotion de la filière industrielle agro-alimentaire

### ➤ **Axe INNOVER**

- I.1. Création d'un pôle d'expertise Big data industriel et accompagnement des entreprises dans leur mutation
- I.2. Ambition territoire 0 amiante - production locale d'énergie solaire
- I.3. Réduire l'impact environnemental des entreprises industrielles et accompagnement des projets de type RSE

### ➤ **Axe RECRUTER**

- R.1. Création d'un centre de formation local animé par les entreprises industrielles
- R.2. Faciliter les déplacements durables des salariés
- R.3. Habitat participatif des entreprises
- R.4. Construction d'un internat mutualisé pour les lycées et centre de formation

### ➤ **Axe SIMPLIFIER**

- S.1. Création d'un service de santé inter-entreprise territorial
- S.2. Création d'un groupement d'intérêt économique
- S.3. Identification des besoins de simplification

<p>Intitulé de l'action</p> <p><b>Optimiser l'offre de foncier à vocation économique</b></p>	<p><b>A.1</b></p>
<p>Axe :    <input checked="" type="checkbox"/> ATTIRER    <input type="checkbox"/> RECRUTER    <input type="checkbox"/> INNOVER    <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER</p>	
<p>Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action : Communautés de Communes</p> <p>Partenaires engagés : EPF74, Région, Etat – DREAL/DDT</p>	
<p>Description de l'action :</p> <p><b><u>Action Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : étude sur la densification des ZAE et de la vacance en matière d'immobilier économique</u></b></p> <p>Etablir la cartographie du gisement foncier existant (densification et optimisation des ZAE) et les locaux disponibles (vacances et friches) de l'ensemble des sites et bâtiment à vocation économique (y compris ancienne grange, station essence inutilisée, ...).</p> <p>Définir une stratégie en matière d'action foncière et immobilière et d'animation (bourse aux locaux, outils numérique, ...), pour aboutir à un plan d'intervention foncière.</p> <p><i>La Communauté de Communes Usse et Rhône pourrait avoir un éventuel projet de réaménagement de friche, il est trop tôt pour rédiger une fiche-action. Une fiche action pourra être ajoutée par avenant.</i></p> <p><i>Premier axe de travail possible : Réaliser la cartographie des friches industrielles du territoire, permettant de détailler leur état, et le type d'intervention nécessaire</i></p>	
<p>Diagnostic de la situation :</p> <p>Les Communautés de communes Rumilly Terre de Savoie et Usse et Rhône connaissent actuellement une pénurie d'offre de terrains disponibles pour les activités économiques et notamment industrielles, alors que les besoins en foncier des entreprises endogènes et exogènes se fait de plus en plus pressant.</p> <p>Deux axes de travail sont ainsi fléchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le renouvellement urbain et l'optimisation du foncier existant à vocation économique (Friche Morard, Secteur Salomon, ...) pour offrir des espaces à court et moyen termes</li> <li>- Développer une nouvelle offre de zones d'activités à vocation industrielle (long terme)</li> </ul> <p>Ces projets sont intégrés dans les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui viennent d'être arrêtés par les deux Communautés de Communes, et pour certains sont d'ores et déjà en phase de création (ZAC 3 de la Semine).</p> <p>Les projets de requalification de friches pourront être l'opportunité de développer des projets innovants (production énergétique, tiers-lieux, pépinière, ...).</p> <p>Les deux territoires souhaitent conforter leur tissu industriel agro-alimentaire et portent le projet de création d'un pôle agro-alimentaire sur Vallières-sur-Fier et Musièges (CCTP spécifiques pour l'aménagement des zones, essaimage écosystème IAA, accompagnement à la création d'activités IAA).</p>	



**Objectifs :**

Apporter des solutions à court et moyen terme en matière de foncier ou d'immobilier aux entreprises

Identifier le volume et la teneur des friches économiques, dents creuses et locaux vacants (industrie, artisanat, commerce, agriculture, tourisme, ...)

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :**

Etude sur les gisements : 50 000 €

- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :
- Etat DETR :

**Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :**

Etude sur les gisements : financement

**Calendrier :**

Etude sur les gisements : **Lancement en 2020 - durée 8 mois**

**Etat d'avancement à XX/mois/année :****Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

Suivi des constructions en dents creuses

Taux de vacances

Réaliser un suivi et une mise à jour annuelle des informations collectées sur les sites identifiés ☐ animation, identification des sources de financement

<p>Intitulé de l'action</p> <p>Création d'une conciergerie à destination des salariés</p>	<p>A.2</p>
<p>Axe :    <input checked="" type="checkbox"/> ATTIRER    <input type="checkbox"/> RECRUTER    <input type="checkbox"/> INNOVER    <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER</p>	
<p><b>Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action : CAE « Rumilly – Alby développement »</b>  <b>Partenaires engagés :</b>          Entreprises          Ville de Rumilly</p>	
<p><b>Description de l'action :</b>          Cette action s'inscrit dans une démarche de maintien des salariés dans les entreprises du territoire et d'attractivité des entreprises du territoire au regard de nouveaux salariés.          Le contexte économique en Haute-Savoie est compliqué pour les entreprises qui doivent déployer des moyens importants pour attirer les talents.          La mise en place de services pour les salariés du territoire est primordiale.          Le Groupe Seb – Tefal SAS a déjà engagé la mise en place d'un service de conciergerie d'entreprise pour ses salariés. Cette entreprise a créé aussi une Entreprise d'Insertion EIDRA spécialisée dans la sous-traitance industrielle en partenariat avec le CAE mais a aussi organisé un service de repassage pour les salariés de l'entreprise. Le renforcement de ces services sur le territoire et leur mutualisation est à étudier pour répondre aux besoins exprimés.          Il est aussi opportun de mieux cerner l'offre de services existante pour les salariés du territoire et les nouveaux arrivants (offre de logements, écoles et péri-scolaires, garde d'enfants, services publics, services à domicile, commerces et services locaux, professions médicales, mobilités, activités et loisirs, accompagnement à la mobilité professionnelle du conjoint, ...) afin de faciliter leur vie quotidienne.</p> <p><u>Déroulé de l'action sur la conciergerie :</u>          Phase d'étude : analyse des besoins des salariés + état des lieux des outils et services existants          Travail de mobilisation des entreprises locales (besoins exprimés et prestations possibles) à associer à la démarche          Définition et mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires à la gestion d'un dispositif de type conciergerie existant ou à mutualiser          Identification d'un espace pour accueillir le dispositif physique de la conciergerie (en fonction des résultats de l'étude)          Travail sur les outils de communication et promotion de la conciergerie</p>	
<p><b>Diagnostic de la situation :</b>          Une offre territoriale à destination des entreprises et des salariés incomplète et qui doit gagner en attractivité          Des difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter du personnel et maintenir les salariés déjà en place</p>	
<p><b>Objectifs :</b> Favoriser le recrutement pour les entreprises du territoire en offrant des services facilitant la vie quotidienne des salariés          Attirer les salariés qui travaillent sur le territoire et qui n'habitent pas sur le territoire afin d'éviter les déplacements domicile-travail          Renforcer l'ancrage des actifs sur le territoire et l'image du territoire comme cadre de travail et de vie attractif          Optimiser l'utilisation des services et commerces locaux (en lien avec l'Action Cœur de Ville)</p>	
<p><b>Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :</b>          Etude de besoins et de mutualisation de services : 50 000 €</p>	

<b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b> Etude (financement)
<b>Calendrier :</b> Hiver 2019-2020 Durée : 6 mois
<b>Etat d'avancement à XX/mois/année :</b>
<b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre d'entreprises engagées</li><li>- Nombre de salariés concernés</li><li>- Nombre de services identifiés</li></ul>

Intitulé de l'action		<b>A.3</b>
Création d'un lieu d'accueil, d'animation et d'innovation à vocation des industriels (tiers lieu)		
Axe : <input checked="" type="checkbox"/> ATTIRER <input type="checkbox"/> RECRUTER <input type="checkbox"/> INNOVER <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER		
Porteur de projet / maître d'ouvrage de l'action : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie		
Partenaires engagés : Communauté de Communes Usse et Rhône, Entreprises, CAE, Banque des territoires, BPI France, CCI, CMA, Lycée, French Tech, Université Savoie Mont-Blanc		
Description de l'action :		
Création d'un outil de développement économique, symbole de la nouvelle dynamique territoriale dans une logique de réseaux avec les autres tiers lieux et espaces collaboratifs		
<p><b>FAB LAB</b> Atelier de prototypage (machines numériques, machines, outils, matériaux, ...)</p> <p>Public: Créateurs / Bricoleurs Entreprises existante ou en création Collectivités Débutants et étudiants → Initiation et découverte sur des temps dédiés</p> <p>Des services en réseau pour la mise en place d'un outil d'incubation Industrielle</p> <p>Incubateurs / Pépinières Ateliers relais</p> <p>Mise en réseaux Offre en Immobilier flexible</p> <p>Salles de réunion</p> <p>Espace d'exposition</p> <p>Accueil d'exposition, de conférence, ... → Accueil des salons de type SMILE → Exposition sur l'industrie, histoire, ...</p> <p>Les premiers intéressés: - Essaimage chez TEFAL - Innovation technique Communauté de Communes - Elèves des 2 lycées techniques du territoire qui ont des formations sur les innovations, l'écoconception, menuiseries, BTP, ...</p> <p>Territoire industriel → création d'une communauté de Makers pour favoriser l'innovation et l'intérêt pour l'industrie</p>		
Aménagement d'un espace permettant d'accueillir les porteurs de projet et créateurs d'entreprises, un fablab industriel dédié aux entreprises pour favoriser l'innovation, un espace de travail collaboratif pour permettre aux entreprises de travailler sur des projets partenariaux Création d'une pépinière d'entreprises – incubateur dédiée aux services à l'industrie Création d'un lieu permettant de mettre en valeur les entreprises et produits du territoire		
- Réalisation d'une étude de préfiguration pour définir et valider le besoin identifié par le tissu industriel + présentation du projet aux partenaires potentiels et aux autres		

## tiers lieux → mobilisation réseaux et structuration

Si l'étude valide le besoin et permet de créer un projet :

- Recherche de locaux
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'intérêt pour l'animation du lieu
- Travaux et équipement

### Diagnostic de la situation :

Les entrepreneurs, les entreprises ne disposent d'aucun lieu de mise en commun de matériel pour favoriser l'innovation. Ou d'un tiers espace leur permettant de travailler sur des projets partenariaux.

Par ailleurs, TEFAL SAS favorise l'essaimage au sein de l'entreprise. Elle déplore l'absence d'équipement pour accueillir les porteurs de projet à proximité. Un tiers-lieu de proximité est nécessaire sur le territoire.

A l'échelle du département, il n'existe aucun Fablab dédié aux entreprises et avec une large ouverture.

### Objectifs :

Renforcement de l'image d'innovation du territoire

Complétion du parcours résidentiel des entreprises sur le territoire, facteur d'attractivité pour les porteurs de projets

Favoriser l'innovation collaborative et la créativité au sein des et entre les entreprises locales

Enrichissement du tissu économique local

Avoir un lieu pour organisation des actions collectives, des événements économiques, ...

### Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :

Etude de préfiguration → 30 000 €

- Communauté de Communes : 50%
- Banque des Territoires : 50%

Immobilier : à définir

Travaux : à définir

Equipements → 50 000 €

Animation → 150 000 €/an

Communication → 20 000 €

Ingénierie de projet → 20 000 €

Réalisation : Etat (AMI fabriques de territoire), Communauté de Communes, Région, Partenaires locaux, Banque des Territoires, ...

### Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :

- INGENIERIE : Etude de faisabilité pour valider le démarrage de l'opération et la programmation
- INVESTISSEMENT : Financement immobilier et travaux dans les bâtiments de l'ancien site Salomon
- Animation du lieu (AMI *Fabriques de Territoire*)

### Calendrier :

Etude de programmation : octobre – décembre 2019

Immobilier : Octobre 2019 à juin 2020

Appel à Manifestation d'Intérêt pour l'animation : Décembre 2019 – Mars 2020

Livraison : Décembre 2020/Janvier 2021

Etat d'avancement à XX/mois/année :
Indicateurs de suivi, de résultat et de performance : Nombre d'animation / formation Nombre d'utilisateurs Evaluation de la dynamique locale engendrée

Intitulé de l'action

## Animation et promotion de la filière industrielle agro-alimentaire

A.4

Axe :  ATTIRER  RECRUTER  INNOVER  SIMPLIFIER

**Porteur de projet / maître d'ouvrage de l'action : CAE « Rumilly – Alby développement »**

**Partenaires engagés :**

2 Communautés de Communes

Offices de tourisme

CAE

Entreprises

Chambre d'agriculture

Syndicats professionnels

**Partenaires techniques à contacter**

ARIA (Association Régionale des Industries Agroalimentaires)

Club Agro 73-74 regroupant les dirigeants d'IAA

Pôles de compétitivité et clusters (agriculture, agroalimentaire, forêts) : Nutravita, Cluster bio, E2IA, Terralia, Céréales vallée

Auvergne Rhône Alpes Gourmand (AURAG)

**Description de l'action :**

La promotion de la filière peut s'inscrire au travers notamment de la création d'un événement, d'un musée, ou autres opportunités, vecteur de l'identité IAA.

Par ailleurs, il s'agit de renforcer les coopérations entre les entreprises de la filière agro-alimentaire, ainsi qu'avec les entreprises de l'industrie manufacturière, autour d'une identité commune.

Travaux à conduire :

- Réaliser une étude de préfiguration et d'opportunité pour la création d'un événement (grand public, mettant en lumière l'industrie agro-alimentaire du territoire (exemple valoriser les produits locaux lors d'un événement autour de la cuisine avec les produits du territoire – type Rumilly Days), d'un musée, ..., en intégrant une dimension de mise en réseau des deux territoires (Rumilly et Usse et Rhône).
- Créer et animer un groupe de travail avec les acteurs de l'agro-alimentaire, permettant aux entreprises de coopérer, valoriser leurs productions
- Identifier et mobiliser les entreprises motrices de la filière IAA et de l'industrie manufacturière
- Animer des réunions et ateliers réguliers avec les chefs d'entreprises pour monter des projets communs (R&D, mutualisation, achats, formation...)
- Construire un discours partagé de promotion de la filière et communiquer sur les différentes cibles de public visé (associer Office de Tourisme)

**Diagnostic de la situation :**

La filière agro-alimentaire est un vecteur d'identité commun aux deux territoires. Il s'agit de valoriser la filière industrielle agro-alimentaire autour de deux pôles principaux existants et à développer : Vallières-sur-Fier et Frangy-Musièges.

**Objectifs :**

- Renforcement des coopérations inter-entreprises au sein de la filière IAA et des industries manufacturières
- Mutualisation de moyens et d'actions (méthanisation,...)
- Implantation de nouvelles entreprises sur le territoire
- Renforcement de l'attractivité touristique et économique des territoires pour leurs filières agro-alimentaires par la mise en place d'événements

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :**

- Etude de préfiguration : 50 000 € HT

**Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :**

- Financement d'une étude préfiguration d'un projet collectif et inter-entreprise

**Calendrier :**

- Automne 2019

**Etat d'avancement à XX/mois/année :**

- En cours : Constitution d'un groupe Agri-agro au sein du CAE

**Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

- Nombre d'entreprises engagées
- Nombre d'outils de communication réalisés



**Intitulé de l'action****Création d'un pôle d'expertise Bigdata industriel et accompagnement des entreprises dans leur mutation****I.1**Axe :  ATTIRER  RECRUTER  INNOVER  SIMPLIFIER**Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action : CAE « Rumilly – Alby développement »****Partenaires engagés :**Entreprises  
Université Savoie Mont Blanc**Description de l'action :**

Création d'un pôle d'expertise Bigdata industriel en s'appuyant sur la chaire de l'IUT de l'USMB et avoir une permanence d'élèves – ingénieurs pour épauler les industriels locaux (ex : Polytech Annecy – Chambéry)

**Diagnostic de la situation :**

Il est nécessaire dorénavant d'interconnecter et d'exploiter au niveau de la gestion des sites industriels, les technologies liées à l'industrie du futur ou Industrie 4.0 (objets connectés, automates, robots, fabrication additive, nouveaux logiciels, ...). Il faut donc trouver des solutions pour favoriser la mise en œuvre de ces nouvelles technologies.

L'entreprise Seb-Tefal SAS dispose déjà d'un partenariat avec l'Université à ce sujet et sera leader sur ce projet.

**Objectifs :**

Développer les partenariats entreprises et université  
Anticiper les futurs besoins en compétences dans les entreprises  
Accompagner les entreprises dans leur mutation: construction de l'usine 4.0 autour des leaders du territoire (digital, numérique, intelligence artificielle)

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :**

- 30 000 € (phase de définition des besoins des entreprises : digital, numérique, intelligence artificielle – jours de conseils)
- Sollicitation des partenaires :
- Conseil régional : Diagnostic « Industrie du futur » et suivi par l'Agence régionale
- ...

**Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :**

- Accompagner le groupe d'industriels engagé dans cette action pour la définition des futurs besoins en compétences
- Etudier les besoins techniques inter-entreprises
- Définir la mobilisation des ressources potentiellement existantes au sein des entreprises et de l'université pour accompagner la mise en place stratégique et opérationnelle

**Calendrier :**

- Printemps 2020

**Etat d'avancement à XX/mois/année :**

**Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

- Nombre d'entreprises engagées
- Nombre de partenariats avec l'USMB

**Intitulé de l'action****Ambition territoire 0 amiante - production locale d'énergie solaire****I.2**Axe :  ATTIRER  RECRUTER  INNOVER  SIMPLIFIER**Porteur de projet / maître d'ouvrage de l'action : à définir**

→ Communauté de Communes pour l'étude de faisabilité du projet

**Partenaires engagés :**

ADEME, Communautés de Communes, Entreprises, ENEDIS, DIRECCTE, SYANE, INES, Région

**Description de l'action :**

Expérimenter une démarche à l'échelle d'un territoire portant sur le désamiantage des toitures des bâtiments industriels en amiante couplée à l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture pour produire de l'électricité localement

Ce projet nécessite de la simplification, dialogue et financements autour du désamiantage des bâtiments industriels couplés à une production d'énergie solaire.

Il s'agit d'étudier la faisabilité d'un projet d'autoconsommation collective à une échelle assez importante (avec plusieurs entreprises)

Accompagnement nécessaire pour le montage des dossiers et le déblocage des aides

**Action de la Communauté de Communes**

- Etude de faisabilité sur la réalisation et le montage d'un dispositif permettant de coupler l'enlèvement de l'amiante en toiture et la production d'énergie solaire (électrique et/ou thermique) pour un usage individuel ou collectif
- En partenariat avec l'Ademe et le service régional de l'environnement et l'énergie

**Diagnostic de la situation :**

De nombreux bâtiments industriels de grandes dimensions ont été construits avant 1997 et ont de l'amiante dans les toitures.

Le désamiantage est une procédure lourde et coûteuse qui demande aujourd'hui de gros investissements financiers

**Objectifs :**

Devenir un territoire exemplaire 0 amiante à 10 ans et modèle dans la production d'énergie verte

Contribuer localement à la production d'énergie verte

Rechercher un modèle économique viable

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :****Etude de faisabilité : 60 000 €**

- Communauté de Communes
- Etat
- Région

Aide en ingénierie : ADEME

**Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :**

Ingénierie /AMO pour étudier le projet

Etude

**Calendrier :**

Rendez-vous téléphonique avec l'ADEME le 16/09 <b>Lancement début 2020</b>
<b>Etat d'avancement à XX/mois/année :</b>
<b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b>

Intitulé de l'action

**Réduire l'impact environnemental des entreprises industrielles et accompagnement des projets de type RSE (responsabilité sociétale des entreprises)**

**1.3**

Axe :  ATTIRER  RECRUTER  INNOVER  SIMPLIFIER

**Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action : CAE « Rumilly – Alby développement », FerroPem, Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie**

**Partenaires engagés :**

Entreprises, Région, Etat, ADEME, SMIAC, Communautés de Communes, Association SOLUCIR (en cours de création pour la suite de territoire zéro gaspillage zéro déchets)

**Description de l'action :**

ECONOMIE CIRCULAIRE (Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie)  
Soutenir les actions volontaires des entreprises en matière d'économie circulaire  
Adhésion à l'association SOLUCIR par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie  
Accueil de projets d'économie circulaire

POLLUTION (CAE Rumilly-Albu Développement)  
Développement d'une action de sensibilisation des entreprises pour lutter contre la pollution du Chéran et du Fier et de leurs affluents et mise en place de travaux de protection  
Connexion avec les projets d'entreprises du territoire (véhicule électrique) et centrale gaz naturel  
Opportunité de développer des projets autour du biogaz

- ➔ Intervention locale de l'ADEME et du service régional énergie/environnement pour la présentation des dispositifs en faveur des entreprises et notamment celui concernant l'identification des optimisations : eau, énergie, matière avec l'opération « TPE PME gagnantes sur tous les coûts »

REDUCTION DES NUISANCES DUES A LA COHABITATION DES USAGES Habitat/industrie (FerroPem)  
Installations phoniques innovantes, pour réduire l'impact sonore de l'usine FerroPem d'Anglefort productrice de silicium et de fumée de silice.

**Diagnostic de la situation :**

- Les entreprises industrielles sont confrontées à 4 axes stratégiques :
- Réduire la consommation des ressources incorporées dans les produits (eau, énergie, matières premières)
  - Remplacer les ressources non renouvelables par les ressources renouvelables
  - Réutiliser les matières premières ou ressources afin d'éviter qu'elles ne se transforment en déchets
  - Recycler les déchets ou les utiliser en matériaux recyclés afin de réduire les quantités de matières

**Objectifs :**

Faciliter la cohabitation des usages  
Limiter les pollutions et l'impact des industries  
Limiter la consommation de matières  
Tendre vers une utilisation de ressources renouvelables

<p>Valoriser les bonnes pratiques en entreprise et s'appuyer sur les projets existants (ex : centrale gaz naturel, ...)</p> <p>Développer les structures existantes telles que les stations de Biogaz (Dupessey and Co) et déploiement auprès des entreprises et des particuliers</p>
<p><b>Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :</b></p> <p>POLLUTION  Etude de préfiguration : 30 000 €  Communication sur existant (biogaz) : 20 000 €</p> <p>ECONOMIE CIRCULAIRE : organisation du salon SOLUCIR 2 : 2 500 €</p> <p>REDUCTION DES NUISANCES DUES A LA COHABITATION DES USAGES (Habitat/industrie)  Investissement (Equipement FerroPem) : 400 000 €</p>
<p><b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b></p> <p>POLLUTION  Mise en place d'un groupe de travail territorial  Définition d'axes stratégiques – Etude de préfiguration du projet  - Conseil Régional (soutien régional aux projets de méthanisation)  Investissement sur des projets déjà ciblés (ex : Ferropem)</p> <p>ECONOMIE CIRCULAIRE  Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie</p> <p>REDUCTION DES NUISANCES DUES A LA COHABITATION DES USAGES (Habitat/industrie)  FerroPem  Région Auvergne Rhône-Alpes</p>
<p><b>Calendrier :</b></p> <p>Fin 2019 : projet Ferropem  Salon SOLUCIR 2 : février 2020 en partenariat avec Grand Annecy, Grand Chambéry et Grand Lac  Hiver 2019 – 2020 (autres projets)</p>
<p><b>Etat d'avancement à XX/mois/année :</b></p>
<p><b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets étudiés</li> <li>- Nombre d'entreprises utilisatrices des structures existantes (ex : biogaz)</li> </ul>

Intitulé de l'action

**Création d'un centre de formation local animé par les entreprises industrielles**

**R.1**

Axe :  ATTIRER  RECRUTER  INNOVER  SIMPLIFIER

**Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action :** CAE « Rumilly – Alby développement »

**Partenaires engagés :**

Université, Région, Rectorat, Lycée, entreprises, Pôle emploi, Espace emploi formation de la ville de Rumilly

**Description de l'action :**

Création d'un centre de formation local animé par les entreprises industrielles avec des partenaires comme l'USMB (pôle d'expertise Big Data, DU métiers de l'industrie)

- Organiser des formations répondant aux besoins des entreprises industrielles (métiers de conducteurs de lignes, opérateurs, électrotechniciens, techniciens maintenance,...)
- Développer des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP)
- Faire découvrir en amont des formations les métiers industriels par la mise en place d'un salon « Type Smile »
- Créer un dispositif « Former pour embaucher » afin de favoriser le rapprochement Offre / Demande d'emploi en parallèle de la formation (alternance)
- Approfondir les actions dans le cadre de la convention écoles/entreprises de l'Albanais et amener la découverte des formations pour les jeunes et les adultes du territoire

**Diagnostic de la situation :**

Le sujet de l'amélioration de l'accès aux compétences est prioritaire.

Les entreprises connaissent des difficultés pour recruter des profils spécialisés, qualifiés et non qualifiés, et notamment sur les métiers de la maintenance industrielle (Développer des « Temps Recrutement Emploi » collectifs ou Animation de sessions de recrutement territorial tous les 2 mois (jobs dating et jobs datings inversés).

Le territoire souffre de l'absence de formations professionnalisantes.

Le recours à la mise en place d'une GPECT (évolution des emplois industriels) permettrait la mise en commun à l'échelle du territoire et une mutualisation de moyens.

Un projet est déjà engagé : mise en place d'un diplôme universitaire

Diplôme délivré : Diplôme universitaire (DU), pour une formation d'une durée de 6 mois

Thématique : qualité – logistique

Intégration de ce type de formation à plusieurs niveaux (Bac Pro ou BTS)

Taille : Promotion de 10 à 20 élèves

Avec engagement des entreprises à l'embauche d'une partie des étudiants

**Objectifs :**

Répondre aux besoins RH des entreprises industrielles

Mutualiser les moyens humains et techniques des entreprises

Renforcement de la filière industrielle sur le territoire et des liens entre les acteurs

Disposer d'un outil de proximité réactif et souple

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :**

- 50 000 € (étude de préfiguration)

<p><b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b></p> <p>Etude de préfiguration du centre de formation</p> <p>Conseil Régional : Direction de la Formation et de l'Apprentissage (DFA) et Direction de l'Education et des Lycées (DEL)</p>
<p><b>Calendrier :</b></p> <p>Fin 2019 : définition d'un cahier des charges d'étude</p>
<p><b>Etat d'avancement à XX/mois/année :</b></p>
<p><b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombres de formations identifiés</li> <li>- Nombre d'entreprises engagées</li> </ul>

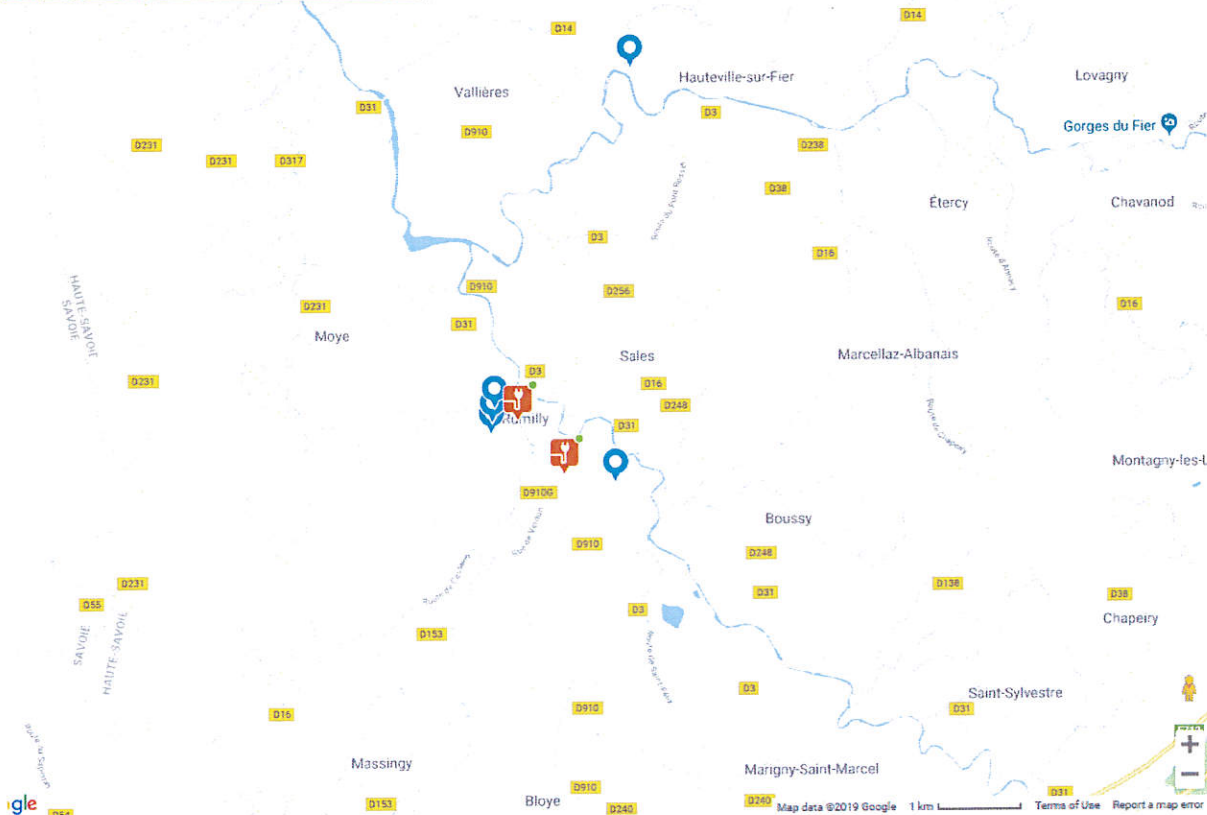


<b>Intitulé de l'action</b> <b>Faciliter les déplacements durables des salariés</b>	<b>R.2</b>
<b>Axe :</b> <input type="checkbox"/> ATTIRER <input checked="" type="checkbox"/> RECRUTER <input type="checkbox"/> INNOVER <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER	
<b>Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action :</b> Communautés de Communes	
<b>Partenaires engagés :</b> Agence écomobilité, Entreprises, SYANE, CAE, Région, communes	
<b>Description de l'action :</b>  <b>Etude d'un maillage du territoire en borne de recharge pour véhicules électriques (bornes à recharge rapide ou ultra-rapide.</b>  <b>Organisation et création d'aires de covoiturage</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude de localisation des aires à réaliser ;</li> <li>- poursuite de la communication et de la promotion du covoiturage en liaison principalement avec les zones d'activités et la Région (plateforme Mov'ici)</li> </ul> <b>Développement des liaisons cyclables d'intérêt communautaire (axe structurant défini par délibération du 25 mars 2019) intégrant une desserte optimisée des zones d'activités et la connexion avec la gare de Rumilly :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étude et programme d'aménagement de l'axe structurant, par sections</li> <li>- étude d'une vélo-station en gare de Rumilly</li> </ul> <b>Amélioration du niveau de service de l'offre ferroviaire actuelle :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement politique de la réouverture des haltes ferroviaires et en particulier celle d'Hauteville sur Fier pour garantir une meilleure desserte des communes au Nord Est;</li> <li>- Accompagnement politique du doublement des voies entre Aix-les-Bains et Annecy ;</li> <li>- travail partenarial avec la Région autorité organisatrice des TER : optimisation de la fréquence horaire des trains et adaptation avec les besoins des salariés et des entreprises</li> <li>- développement de l'intermodalité et de l'interopérabilité entre les TER et le transports urbains de Rumilly : mettre en place un système billettique sur le réseau J'ybus qui intègre la carte OÙRA. poursuivre l'objectif à terme d'une tarification commune Sibra / TER / J'ybus.</li> </ul> <b>Accompagnement de toute autre démarche de mise en oeuvre de plan de mobilité (Plan de Déplacement d'Entreprise, d'Administration, Inter-Entreprises, ...) pour les entreprises situées sur le territoire</b>  <b>Accompagnement de PDE / PDIE sur les zones d'activités</b> Déploiement du PDIE Mobi Alb'	
<b>Diagnostic de la situation :</b>  Le territoire connaît une augmentation de sa population et par conséquent des trajets pendulaires.  Les principaux accès routiers du territoire de Rumilly Terre de Savoie que sont la RD3 et la RD14, outre des aménagements de sécurité, ne pourront faire l'objet de développements majeurs en termes de capacité. La gare de Rumilly est fréquentée (3 <sup>ème</sup> gare du département) mais doit évoluer pour répondre aux besoins de services aux voyageurs et d'intermodalité. La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie mène une politique volontariste en matière de déplacements avec la création de services de transports urbains et interurbains. Elle s'est engagée en 2019 dans la prise de compétence pour l'aménagement d'itinéraires cyclables structurants pour le	

territoire intercommunal. Le développement de services de mobilité alternative est également un axe de travail jugé prioritaire (autopartage, covoiturage...)  
Cette politique de développement doit être appuyée pour faire face notamment aux besoins des salariés.

La Communauté de Communes Usse et Rhône réalise une véloroute de Contamine-Sarzin à Seyssel (V62) pour rejoindre la Via-Rhône.

Cartographie des bornes de recharges pour véhicules électrique sur le territoire (source : <https://www.bornes-recharge.net/>)



Les bornes installées sont de type normal ou accéléré (recharge de 100 km en moins d'une heure pour les véhicules le permettant).

#### Objectifs :

- Améliorer l'accessibilité multimodale aux zones d'activités
- Limiter l'autosolisme
- Limiter les pollutions dues au transport
- Faciliter les déplacements durables sur le territoire

#### Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :

- Etude sur les aires de covoiturage : 50 000 €  
Et le cas échéant travaux de mise en œuvre
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :  
CD74 :
- Stratégie et support de communication pour le covoiturage : 20 000 €  
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : 20 000 €
- Etude d'opportunité sur les possibilités en borne de recharge rapide : 50 000 €

Et le cas échéant travaux de mise en œuvre  
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie :  
SYANE :

Aide de l'Etat (DETR)/CPER

**Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :**

**COVOITURAGE**

Etude sur les aires de covoiturage

Etude visant à définir une campagne de communication ou toute autre méthode

Création de support de communication

**RESEAU DE BORNES DE RECHARGES RAPIDES pour véhicules électriques**

Etude d'opportunité sur les possibilités en borne de recharge rapide

Et le cas échéant travaux de mise en œuvre

**Calendrier :**

Etude sur les aires de covoiturage : lancement en 2021 – durée 5 mois

Stratégie et support de communication pour le covoiturage : début 2020

Etude d'opportunité sur les possibilités en borne de recharge rapide : lancement 2020 – durée 6 mois

**Etat d'avancement à :**

**Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

Comptage sur les routes

Nombre d'usagers du train et du réseau J'Y BUS

Nombre d'utilisateurs de la plateforme Mov'Ici

Nombre de bornes de recharge rapide installées

<u>Intitulé de l'action</u>		R.3
<b>Habitat participatif des entreprises</b>		
Axe : <input type="checkbox"/> ATTIRER <input checked="" type="checkbox"/> RECRUTER    INNOVER <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER		
Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action : CAE « Rumilly – Alby développement »		
Partenaires engagés : Entreprises Promoteurs Action Logement Union Sociale de l'Habitat et Bailleurs sociaux		
Description de l'action :  Acquisition de logements par les entreprises pour leurs salariés, mise en location par les entreprises pour leurs salariés pendant une durée déterminée avec pour objectifs de favoriser une sortie à terme définie vers le parc classique de logements  Montage d'opérations innovantes : projet de type habitat participatif à l'échelle de plusieurs entreprises,  Projet en complément de l'implantation d'une résidence pour jeunes actifs dans l'ilot rue Montpelaz/rue des Tours (projet inscrit dans le dispositif Action Cœur de Ville – Opération de Revitalisation du Territoire)		
Diagnostic de la situation :		
Objectifs : Offrir une solution de logements adaptés à de nouveaux salariés Elargir l'offre de logements territorialement Faire évoluer les critères d'affectation des logements pour faciliter la mise en place d'actions par les entreprises Permettre à des entreprises d'investir le champ du logement en favorisant le montage de projets innovants tels que le logement participatif		
Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) : 30 000 € (étude)		
Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) : Etude de besoins et identification des entreprises engagées Préfiguration d'un premier projet collectif de logements		
Calendrier : Hiver 2019 - 2020		
Etat d'avancement à XX/mois/année :		

**Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

- Nombre d'entreprises engagées
- Nombre de projets étudiés

<b>Intitulé de l'action</b>	
<b>Construction d'un internat mutualisé pour les lycées et centre de formation</b>	<b>R.4</b>
Axe : <input type="checkbox"/> ATTIRER <input checked="" type="checkbox"/> RECRUTER <input type="checkbox"/> INNOVER <input type="checkbox"/> SIMPLIFIER	
Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action : en attente de la position de la Région	
Partenaires engagés : Communautés de Communes, lycées, communes, entreprises,...	
Description de l'action : Construction d'un internat mutualisé pour les deux lycées techniques et technologiques de Rumilly	
Diagnostic de la situation : Il n'existe actuellement qu'un seul internat vétuste et accueillant uniquement des garçons. Cela limite la formation des filles pour les métiers techniques et technologiques localement et ne rend pas attractif les lieux de formation	
Objectifs : Offrir un logement attractif et pour tous les lycéens/étudiants	
Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) : Etude de faisabilité : 50 000 € Acquisition foncière : Construction	
Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :	
Calendrier :	
Etat d'avancement à :	
Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :	

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>S.1</b>
<b>Création d'un service de sante inter-entreprise territorial</b>	
<b>Axe :</b> <input type="checkbox"/> ATTIRER <input type="checkbox"/> RECRUTER <input type="checkbox"/> INNOVER <input checked="" type="checkbox"/> SIMPLIFIER	
<b>Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action :</b> COMITE D'ACTION ECONOMIQUE RUMILLY ALBY DEVELOPPEMENT Partenaires engagés : Entreprises, Communauté de Communes	
<b>Description de l'action :</b> Création d'un service de médecine du travail territorial inter-entreprise généraliste et spécialiste autogéré : médecin, infirmier, psychologue,... ; avec des permanences de nuit et de week-end	
<b>Diagnostic de la situation :</b> Les services actuels ne répondent pas aux besoins des entreprises. Les coûts en jeu par prestation sont trop élevés au regard des prestations réalisées. Les entreprises font face à des difficultés pour trouver du personnel et assurer des permanences 24h/24, 7j/7.	
<b>Objectifs :</b> Répondre territorialement aux entreprises industrielles en prenant en compte leurs contraintes de travail en équipe Mutualiser entre entreprises des postes médicaux Envisager de simplifier le système d'agrément Réaliser un centre de premiers soins avec mise à disposition par exemple de véhicule par une des entreprises du groupement Favoriser un rapprochement public / privé dans le domaine de gestion de santé territoriale Permettre aux entreprises de toutes dimensions d'accéder à un service de santé de qualité Promouvoir la prévention dans l'ensemble des entreprises Développer un service local de proximité et une plus grande présence au cœur des entreprises Développer une véritable collaboration des acteurs de la prévention pour mieux accompagner l'entreprise Mutualiser les coûts et les moyens pour rendre le service plus efficient et répondre efficacement aux exigences de la santé au travail Faciliter les échanges entre les acteurs de la prévention pour développer et coordonner des actions et pour s'adapter aux spécificités du bassin d'emploi.	
<b>Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :</b> 30 000 €	
<b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b> <b>Levée des blocages réglementaires pour mise en place de services collectifs</b> Etude de préfiguration du service Mise en commun des moyens des entreprises concernées territorialement  Conseil Régional : Soutien régional aux maisons de santé	
<b>Calendrier :</b> Hiver 2019 - 2020	

<b>Etat d'avancement à XX/mois/année :</b>
<b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de postes mis en commun</li></ul>



<u>Intitulé de l'action</u> <b>Création d'un groupement d'intérêt économique</b>	<b>S.2</b>
<b>Axe :</b> <input type="checkbox"/> ATTIRER <input type="checkbox"/> RECRUTER <input type="checkbox"/> INNOVER <input checked="" type="checkbox"/> SIMPLIFIER	
<b>Porteur de projet / maître d'ouvrage de l'action :</b> COMITE D'ACTION ECONOMIQUE RUMILLY ALBY DEVELOPPEMENT  <b>Partenaires engagés :</b> Entreprises industrielles membres du CAE	
<b>Description de l'action :</b>  Les entreprises industrielles utilisent des services d'entreprises sous-traitantes. Afin de coordonner leurs prestations et de les optimiser, le regroupement serait le moyen de mutualiser certains services (logistique, achat, ingénierie, informatique, paie, RH,...) Mutualisation de services de restauration inter-entreprises Mutualisation des collectes de déchets entre entreprises industrielles	
<b>Diagnostic de la situation :</b>  Les entreprises disposent des mêmes sous-traitants mais n'ont pas de liens entre elles sur les prestations effectuées en temps (ex : saisonnalité, durée des prestations, optimisation des coûts, ...) Les entreprises peuvent apporter un volant d'affaires minimum pour démarrer l'expérimentation (ex : Tefal SAS, ...)	
<b>Objectifs :</b>  Mutualiser les moyens pour optimiser les prestations de services Déterminer les calendriers de prestations en cohérence avec les activités Faciliter les périodes de formation (entreprise – prestataires)	
<b>Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :</b>  Etude de préfiguration du groupement : 50 000 €	
<b>Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :</b>  Etude de définition des prestations et actions à mutualiser  Conseil Régional (étude ou investissement)	
<b>Calendrier :</b>  Hiver 2019 - 2020	
<b>Etat d'avancement à XX/mois/année :</b>	
<b>Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :</b>	

Intitulé de l'action <b>IDENTIFICATION DES BESOINS DE SIMPLIFICATION</b>	<b>S.3</b>
<b>Axe :</b> <input type="checkbox"/> ATTIRER <input type="checkbox"/> RECRUTER <input type="checkbox"/> INNOVER <input checked="" type="checkbox"/> SIMPLIFIER	
<b>Porteur de projet / maitre d'ouvrage de l'action :</b> ETAT  <b>Partenaires engagés :</b>	
<b>Description de l'action :</b> <b>Faire remonter les besoins de simplification administrative locale</b>  <b>Versement transport</b> Affecter le versement transport aux entreprises desservies par des lignes ou des services de transport en commun Adapter le montant du Versement Transport aux dessertes effectives de transport en commun des entreprises (urbain et péri-urbain) Permettre le financement complémentaire de lignes privées par des entreprises dès lors que leur participation soit déduite d'un montant semblable du Versement Transport  <b>Formation</b> Simplifier les contributions des entreprises à la formation Gérer directement les contributions Formation par les entreprises pour les affecter aux formations des salariés Souhait d'expérimenter une action formation former pour anticiper  <b>Contrôle URSSAF / services fiscaux</b> Unifier les contrôles des entreprises Regrouper en une seule fois les contrôles sociaux et fiscaux effectués sur les entreprises N'avoir qu'un référent représentant les services de l'Etat Nouvelle disposition : possibilité de demander un contrôle groupé  <b>Foncier</b> Simplifier l'installation des entreprises  <b>Acces à la fibre</b> Plan de développement du numérique et de la téléphonie mobile	
<b>Diagnostic de la situation :</b>  <b>Formation</b> La gestion des fonds formation est complexe pour les entreprises. Nombre de structures font l'intermédiaire entre l'entreprise et l'organisme de formation. Le montant de contribution des entreprises parvenant en définitive à la formation des salariés est diminué par des charges collectives de gestion d'organismes intermédiaires.	
<b>Objectifs :</b>  <b>Contrôle URSSAF / services fiscaux</b> Libérer du temps aux responsables d'entreprises Optimiser les temps des services de l'Etat dans le contrôle	

**Formation**

Permettre aux entreprises industrielles de gérer directement leurs fonds formation pour les affecter sur des formations dont elles ont besoin sans passer préalablement par des organismes paritaires collecteurs ou autres intermédiaires (elles peuvent déjà le faire en partie par exemple en gérant les comptes CPF de leurs salariés)

**Budget prévisionnel (répartition des engagements par partenaires) :**

**Nature du soutien demandé (diagnostic, étude, financement, ingénierie, investissement...) :**

**Calendrier :**

**Etat d'avancement à XX/mois/année :**

**Indicateurs de suivi, de résultat et de performance :**

## Annexe 2 – Offre de la Caisse des dépôts et des consignations

### OFFRE DE LA CDC

- En référence à la convention cadre passée avec l'Etat le 5 mars 2019, la CDC s'engage à accompagner le développement des territoires et des écosystèmes locaux industriels en intervenant en ingénierie, en investissement et financement et par l'intermédiaire de ses mandats.

#### EN INGENIERIE

La CDC prévoit de se mobiliser pour la mise en œuvre du programme en finançant les appuis en ingénierie à trois niveaux de maturité des projets et de réflexion des territoires d'industrie :

- o Les études à caractère général, stratégique et/ou thématique ;
- o Les études de planification et de préfiguration ;
- o Les études dans le cadre d'un projet d'investissement identifié.

Les crédits d'ingénierie déconcentrés dans les directions régionales de la CDC sont cofinancés à hauteur de 50% maximum, en co-financement avec les collectivités et/ou les partenaires industriels.

#### EN INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, la CDC prévoit d'intervenir en fonds propres et quasi fonds propres en tant qu'investisseur avisé sur les sujets suivants : foncier et immobilier industriel, numérique, énergie et écologie industrielle, formation, développement économique.

#### EN FINANCEMENT

En matière de financement la CDC pourra mobiliser une offre de prêts moyen/long terme (jusqu'à 40 ans) aux collectivités locales et son offre de services bancaires, lorsqu'elles sont adaptées au programme qui permet de financer des opérations diversifiées.

#### PAR SES MANDATS ET SOUS FORME D'APPELS A PROJETS

La CDC mobilisera certains financements et outils du Grand Plan d'Investissement et du PIA3, dont les actions concourent aux leviers de transformation pour aller vers l'industrie du futur : développement des compétences et des qualifications (appel à projet Campus des Métiers et des Qualification de la main d'œuvre ; appel à projets Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes IFPAI), projets d'innovation territoriale (action Territoires d'Innovation),

# Bpifrance en région accompagne les industriels à chaque étape de leur développement avec des offres et services sur mesure

